

PROJET PROSMIC - VOLET C

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMPTABILITE NATIONALE

BAMA KO : 30 novembre au 4 décembre 1998

POINTS SAILLANTS DES DISCUSSIONS

Points saillants du groupe de travail sur l'harmonisation des comptes nationaux

Point n°1 : introduction

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux, un groupe de travail s'est tenu à Bamako du 30 novembre au 4 décembre 1998, dans la salle de conférence d'AFRISTAT. Cette réunion concernait plus spécifiquement les Etats d'Afrique de l'Ouest membres d'AFRISTAT¹. Y ont donc participé des délégués des Instituts Nationaux de Statistiques, un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine et deux représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (agence nationale au Mali et siège). Le groupe de travail a de plus bénéficié de l'assistance technique d'un consultant. En outre, compte tenu de la perspective prochaine d'implantation du module ERETES dans les Etats membres de l'UEMOA, première opportunité de mise en œuvre des méthodes harmonisées, un représentant du CESD Communautaire, chargé du suivi du projet d'implantation pour le compte d'EUROSTAT, était également présent. La liste complète des participants ainsi que leurs coordonnées figurent à l'annexe VI.

Cette réunion a été financée par l'Union Européenne (projet PROSMIC et programme PARSTAT) et par AFRISTAT.

En l'absence de M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, M. Martin BALEPA, Directeur Général Adjoint, a souhaité la bienvenue aux participants et prononcé le discours d'ouverture des travaux. Ce discours figure à l'annexe V.

Le programme de travail a été discuté et adopté. Il figure à l'annexe IV.

Point n°2 : objectifs et programme des travaux

Trois groupes de travail ont déjà eu lieu : le premier s'est tenu à Abidjan en avril 1998 pour les Etats d'Afrique de l'Ouest, le second à N'Djamena en mai 1998 pour les pays d'Afrique Centrale et les Comores. Le troisième était un groupe conjoint, comprenant l'ensemble des Etats membres d'AFRISTAT et a permis de faire la synthèse des conclusions retenues lors des réunions régionales. Il s'est tenu à Bamako en octobre 1998. Les thèmes abordés concernaient l'agriculture, l'élevage, les administrations publiques ainsi qu'un certain nombre de points particuliers².

Le présent groupe de travail avait pour but de poursuivre les travaux précédents en tenant compte plus particulièrement des objectifs d'harmonisation à moyen terme des agrégats de la comptabilité nationale définis dans le cadre du programme PARSTAT. Il s'est penché sur les problèmes liés à la prise en compte du secteur informel dans les comptes nationaux, le traitement de la Balance des Paiements et notamment des échanges extérieurs de biens et services, et le traitement de l'aide internationale.

¹ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo. Le représentant de la Guinée-Bissau n'a pu participer aux travaux.

² Notamment le traitement de la pêche dans la zone économique exclusive par des armements étrangers, le traitement des multinationales détenues conjointement par plusieurs gouvernements, l'élaboration de comptes régionaux, la contribution au PIB par genre, etc.

Point n°3 : déroulement des travaux

A la différence des groupes de travail précédents, des apports extérieurs ont complété la participation active des délégués aux travaux. Cette participation s'est notamment traduite par la constitution de sous-groupes chargés d'examiner un certain nombre de questions particulières liées aux problèmes abordés, en s'aidant de dossiers techniques élaborés par AFRISTAT. Ces dossiers contenaient en général les recommandations du SCN 93 concernant le domaine traité, des extraits d'articles ou d'ouvrages particulièrement intéressants ainsi que les méthodes actuellement utilisées dans les Etats pour lesquels l'information était disponible. Des documents complémentaires ont été fournis à l'occasion de l'examen de certains points.

En ce qui concerne le secteur informel, les questions abordées concernaient notamment :

- une présentation des enquêtes 1-2-3 et notamment des concepts utilisés dans le cadre de ces opérations ;
- un réexamen des conclusions du séminaire sur le secteur informel de Bamako (mars 1997) ;
- pays par pays, et à partir du champ du secteur informel retenu, les domaines restant à couvrir et les lacunes identifiables, tant du point de vue conceptuel que du point de vue de la mesure elle-même ;
- la manière d'utiliser au mieux les données disponibles pour l'élaboration des comptes nationaux, et la manière de contourner les difficultés rencontrées ;
- l'étude du projet de questionnaire des enquêtes 1-2-3 programmées dans les pays de l'UEMOA et la manière d'en utiliser les résultats pour la comptabilité nationale.

Pour ce qui est du commerce extérieur et de la Balance des Paiements, après que les délégués eurent exposé les difficultés rencontrées dans leurs pays respectifs, l'essentiel des travaux a porté sur les cohérences à rechercher dans le domaine des échanges de biens et services et l'analyse de la Balance des Paiements. Les diverses sources d'informations sur le commerce extérieur ont été identifiées. A partir de l'exemple de la Balance des Paiements de la République du Mali, il a été demandé aux participants d'amorcer la mise au point d'une table de passage opérationnelle entre les données de la balance des paiements et le compte du reste du monde de la comptabilité nationale, ce qui a permis d'identifier les problèmes rencontrés et la nécessité d'accéder à une information plus détaillée, en collaboration avec la Banque Centrale.

Enfin, pour le traitement de l'aide internationale, il a été là aussi demandé aux participants de décrire les méthodes mises en œuvre dans leurs pays respectifs et les principaux problèmes rencontrés. Des exemples de traitement d'aide apportée ont été étudiés.

Les premières conclusions sont présentées aux annexes I, II et III. Un document plus élaboré sera préparé par M. SERUZIER et communiqué ultérieurement aux participants.

M. SERUZIER a présenté pour chaque domaine les enjeux d'une bonne prise en compte des opérations. Il a développé les solutions concrètes qui pouvaient être préconisées.

Point n°4 : suite des travaux

Le prochain groupe de travail pour la mise au point de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes nationaux aura lieu du 8 au 12 février 1999. Il ne concernera que les pays d'Afrique de l'Ouest. Les thèmes abordés concerneront notamment les points suivants :

- le dictionnaire de passage : plan comptable SYSCOA – comptabilité nationale ;
- le nouveau plan comptable des banques et le traitement des opérations de la BCEAO ;
- le traitement de la recherche minière ;
- le traitement des multinationales ;
- le partage volume-prix dans les services ;
- des points divers (éventuellement).

Un groupe de travail de synthèse est programmé pour la fin du mois de mars. Il sera l'occasion de finaliser les références conceptuelles à retenir pour la rénovation des comptes nationaux des Etats de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier ceux appartenant à l'UEMOA.. Ce cadre conceptuel concernera notamment l'étendue des comptes par rapport à l'ensemble des champs couverts par le SCN 93, les nomenclatures utilisées dans le cadre du module, etc. Pour les Etats membres de l'UEMOA, il s'agira également de confirmer les modalités de leur engagement pour la mise en place au sein de la région d'évaluations harmonisées du PIB conformes au nouveau SCN.

L'implantation du module sera ensuite pour les pays de l'UEMOA l'occasion de mettre en œuvre les méthodes harmonisées mises au point par le groupe de travail.

Point n° 5 : remerciements

Les représentants des Etats membres d'AFRISTAT ayant pris part à ce groupe de travail tiennent à remercier le Directeur Général d'AFRISTAT pour son accueil chaleureux et les experts concernés pour la qualité de leur préparation et de leur animation technique.

Par ailleurs, ils adressent leurs remerciements au Consultant pour le haut niveau de ses interventions.

Ils renouvellent leur gratitude à l'égard de l'Union Européenne pour son aide financière dans l'organisation de cette réunion.

Annexe I : dossier secteur informel

1) Les enquêtes 1-2-3

M. Backiny, expert spécialiste du secteur informel et des conditions de vie des ménages, a présenté brièvement le manuel des "concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel". Ce document a été mis au point conjointement par DIAL et AFRISTAT dans la perspective de la conduite d'enquêtes 1-2-3 dans les Etats membres de l'UEMOA.

Les concepts et indicateurs du marché du travail concernent notamment :

- la population en âge de travailler,
- la population active du moment, ou habituellement active,
- l'emploi,
- le chômage,
- la population inactive,
- les horaires de travail, normaux, actuels ou habituels ; le travail à temps plein ou à temps partiel,
- le sous-emploi ;
- l'emploi principal et l'emploi secondaire.

Les concepts et indicateurs relatifs au secteur productif concernent notamment :

- la définition opérationnelle du secteur informel ;
- les concepts de comptabilité nationale.

Les définitions relatives à ces concepts et indicateurs, ainsi que celles concernant la consommation des ménages sont détaillées dans le manuel, qui a été remis, sous sa forme provisoire, aux participants. La version définitive du document sera disponible pour la fin de l'année, il donnerait alors lieu à une diffusion élargie.

M. Backiny a en particulier indiqué que l'âge minimum qui avait été retenu pour la population en âge de travailler, en l'absence de norme internationale, était de 10 ans.

La définition retenue pour les activités informelles est la suivante : "*toute activité, non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée dans le cadre d'un établissement marchand, contrôlé par une personne physique en tant que patron ou travaillant à son propre compte. Cette personne, active occupée (de manière principale ou secondaire), est alors considérée comme chef d'unité de production informelle*".

Les enquêtes 1-2-3 sont des enquêtes mixtes réalisées auprès des ménages puis auprès de chef d'unités de production informelles repérés lors de l'enquête ménage. Elles visent à fournir des informations sur l'emploi, l'économie informelle et la consommation des ménages, ainsi, accessoirement, que sur le logement.

Les questions soulevées par les participants ont principalement porté sur la fiabilité attendue des réponses au regard de la relative complexité du questionnaire et du niveau des enquêteurs, le problème de la couverture de l'enquête (nationale / urbaine / de la capitale).

Il a été indiqué en retour que les résultats des enquêtes réalisées jusqu'ici étaient jugés très satisfaisants, justement grâce au grand détail du questionnaire, mais que le niveau des enquêteurs et la qualité de leur formation étaient effectivement des variables importantes pour la réussite de l'opération.

Les enquêtes 1-2-3 sont des enquêtes à vocation nationale. Cependant, pour des raisons budgétaires, elles peuvent être limitées à quelques villes ou à la seule capitale. A ce propos, les enquêtes 1-2-3 prévues dans les Etats membres de l'UEMOA seront limitées à la seule capitale. Il existe cependant des techniques permettant d'extrapoler de tels résultats à l'ensemble du territoire, notamment à partir des recensements de la population. On peut également envisager des financements complémentaires permettant d'étendre la couverture de l'enquête à d'autres villes ou à l'ensemble du territoire.

1) Les techniques actuellement mises en œuvre pour intégrer le secteur informel aux comptes nationaux

Une source d'informations importante peut être constituée par les enquêtes sur le secteur informel.

La méthodologie des différentes enquêtes peut varier de manière importante d'un pays à l'autre. Certaines se rapprochent des enquêtes de type 1-2-3 (Mali 1989, Niger 1995...), d'autres sont des enquêtes directes auprès des établissements (Bénin 1992, Mauritanie 1992). Selon les pays, les comptes nationaux sont plus ou moins associés à la conception de l'enquête, notamment de son questionnaire et des nomenclatures utilisées.

La couverture est également très variable : les enquêtes peuvent ne concerner que la capitale, les principales villes (Bénin 1992), ou la nation toute entière (Mali 1989, Niger 1995).

Un problème important consiste pour les comptes nationaux à récupérer l'information fournie potentiellement par les enquêtes, notamment lorsqu'ils n'ont pas été associés à leur conception. Il apparaît ainsi que, au sein même des INS, la communication entre les comptes nationaux et les services responsables des enquêtes n'est pas toujours des meilleures et nuit à la transmission de l'information. Les situations peuvent alors varier d'un extrême à l'autre : aucune information récupérée dans certains cas, une intégration satisfaisante aux comptes nationaux dans d'autres (Cameroun 1993). Dans certains cas où la couverture n'était pas nationale, les comptes nationaux ont simplement utilisé des structures-types de comptes de production et d'exploitation.

D'une manière générale, l'évaluation du secteur informel dans les comptes nationaux relève encore largement de méthodes indirectes : telles que la reconstitution de la production à partir de la demande des produits (enquêtes sur la consommation des ménages, sur la FBCF en logement des ménages, les achats de BTP), ou l'utilisation de coefficients techniques (estimation de la production de pain à partir des disponibilités en farine), etc.

Dans certains cas, les évaluations de la production du secteur informel sont mises à jour d'une année sur l'autre à l'aide d'indicateurs plus ou moins pertinents.

2) Une démarche préconisée

(les points indiqués ci-après ne constituent qu'une vue parcellaire de la démarche préconisée, une note méthodologique plus complète sera préparée par M. SERUZIER et communiquée ultérieurement)

- le secteur informel peut être étudié dans deux espaces de mesure différents : celui de la statistique et celui de la comptabilité nationale, chacun de ces deux espaces a ses propres préoccupations.
- il est important que l'étude du secteur informel soit resituée dans une vision globale de l'économie. La comptabilité nationale constitue le cadre structurant approprié à cette analyse.
- concernant les enquêtes, et compte tenu de ce qui est dit au paragraphe précédent, une enquête, aussi riche soit elle, ne peut prétendre suffire à cerner le secteur informel. Ceci étant dit, l'approche "ménages" (du type des enquêtes 1-2-3) est plus globalisante que l'approche "établissements", et doit être privilégiée. Il est par ailleurs souhaitable de pouvoir disposer des résultats d'enquêtes légères, mais annuelles, plutôt que d'enquêtes lourdes, à intervalles de temps trop longs.
- Quoi qu'il en soit, il est essentiel d'articuler les données démographiques sur l'emploi avec l'ensemble des résultats provenant des statistiques économiques.

Des exemples d'incohérences apparentes entre différentes sources sur la population active occupée ont été examinés. Ils ont permis de mettre en évidence des interprétations possibles pour expliquer ces écarts. Il a été noté que les écarts entre les différentes sources pouvaient eux-mêmes être source d'informations.

Annexe II : dossier commerce extérieur et Balance des Paiements

1) Les techniques actuellement mises en œuvre dans les Etats membres

Commerce extérieur :

La principale source d'informations est constituée par les statistiques douanières du commerce extérieur. Dans la plupart des Etats, les informations communiquées par les services douaniers comprennent, produit par produit, le montant des droits et taxes perçus sur ces produits. Par contre, le détail selon les différentes taxes n'est pas fourni. Les données douanières ne sont pas suffisantes pour appréhender les échanges extérieurs, d'une part parce qu'elles se limitent aux biens, d'autre part parce que tous les biens ne sont pas enregistrés en douane (bétail, échanges transfrontaliers...) et enfin parce qu'il existe des comportements de fraude au niveau des déclarations douanières. Par ailleurs, l'ensemble des déclarations douanières ne sont pas nécessairement traitées.

Les autres sources d'informations sont les ministères techniques (mines, agricultures, élevage...), les agences publiques chargées de la réglementation de certains produits (caisses de stabilisation...) et des entreprises, généralement publiques, détenant le monopole d'exportations ou d'importations de certains produits.

L'ensemble de ces sources sont confrontées avec les estimations retenues en Balance des Paiements. Cette confrontation sera désormais plus facile dans la mesure où les concepts d'importations et d'exportations, de biens et de services, sont les mêmes pour le SCN 93 et pour la révision V de la Balance des Paiements.

Dans certains pays, une commission technique est chargée de réunir les producteurs des différentes données sur le commerce extérieur, les services de la Statistique et ceux de la Banque Centrale, pour arrêter des chiffres communs. Des discussions de même nature ont lieu au sein des Comités nationaux de la Balance des Paiements.

Balance des paiements :

La plupart des Etats disposent de grilles de passage entre Balance des Paiements et comptes nationaux, certains cependant ne procèdent pas à une analyse complète de la Balance des Paiements.

Les délégués ont étudié le passage d'une Balance des paiements conforme à la révision V et le compte du reste du monde, conforme au SCN 93. Un certain nombre de positions ont ainsi été analysées en termes de comptabilité nationale. Cet exercice sera affiné dès que l'on pourra disposer de la Balance détaillée en cours de mise au point par la BCEAO.

Il faut souligner que la Balance détaillée sera commune à l'ensemble des Etats de l'UEMOA et donc que le dictionnaire de passage sera unique. La mise en application du dictionnaire de passage pourra être expérimentée dans un pays et validée par un groupe technique composé de représentants de la Banque centrale (Direction Nationale dans le pays pilote et siège), de l'INS du pays pilote et d'AFRISTAT.

2) Quelques réflexions sur le thème

(les points indiqués ci-après ne constituent qu'une vue parcellaire de la démarche préconisée, une note méthodologique plus complète sera préparée par M. SERUZIER et communiquée ultérieurement)

Dans la comptabilité nationale, le Reste du Monde ne constitue pas un secteur institutionnel en tant que tel, ce qui signifie en particulier qu'on ne cherchera pas à en calculer les soldes comptables caractéristiques, comme cela est fait pour les secteurs institutionnels. On ne retrace en fait que les relations que les unités résidentes entretiennent avec des unités non résidentes.

Ainsi que les délégués l'ont indiqué, la source principale du commerce extérieur est la statistique douanière. Il convient ici de bien spécifier ce qui est commerce général, commerce spécial, et de bien traiter les opérations réalisées en franchise, les réparations, le traitement à façon, etc. L'ensemble des données fournies par les unités institutionnelles résidentes doivent également être prises en compte. Il est également souhaitable de pouvoir utiliser les résultats des enquêtes sur les entreprises menées par la BCEAO ainsi que certains aspects de l'aide internationale (aide alimentaire...).

En ce qui concerne les opérations de répartition et financières, il est rappelé que les comptes nationaux ont besoin d'être informés des contreparties résidentes des transactions enregistrées dans la Balance des Paiements.

Annexe III : dossier aide internationale

Les pays en développement ont besoin d'un apport important de capitaux pour assurer leur développement. Dans nos pays les ministères en charge de la coopération extérieure jouent un rôle important dans la mobilisation des capitaux à travers la signature d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Ces accords aboutissent à des projets de développement qui occupent une bonne place dans l'activité économique de nos pays. De plus, on rencontre d'autres formes d'aide extérieure à travers les Organisations Non Gouvernementales ou la coopération décentralisée. La question qui a fait l'objet du thème portant le titre "Aide Internationale" : comment retracer l'impact de ces projets sur l'activité économique et mesurer leur contribution à la production ?.

Un document de travail a été mis à la disposition des participants. Il comprend en plus de l'expérience de certains pays de l'UEMOA sur la prise en compte de l'aide dans les travaux de comptabilité nationale, une documentation importante sur les travaux de M. Michel SERUZIER.

La réflexion à laquelle sont invités les participants se résume aux points suivants :

- 1° Répertoire l'expérience des Etats en matière de traitement de l'aide extérieure
- 2° Etudier le champ à retenir pour l'aide extérieure
- 3° Inventorier les informations disponibles (sources directes et compilations existantes), leur qualité et comment les exploiter au mieux
- 4° Retenir une méthode de traitement de l'aide qui garantisse la comparabilité des données au sein des Etats membres.

Dans le déroulement des travaux sur ce domaine, l'articulation retenue a été la suivante :

- 1° Expérience des Etats. Ce point fait état des pratiques, de la qualité des statistiques disponibles et du champ de l'aide.
- 2° Une intervention de Michel SERUZIER pour mettre l'accent sur les points importants et les écueils à éviter.
- 3° Illustration par les cas de traitement au Mali, au Cameroun et en Côte d'Ivoire par les experts d'AFRISTAT.

Point 1: Expérience des Etats

L'aide internationale est prise en compte dans les travaux de comptabilité nationale dans les Etats de l'UEMOA et de la Mauritanie à des degrés divers (certains faisant même l'impasse sur la question). Les compilations de données telles le PNUD, le Budget consolidé d'investissement, le programme d'investissement public, la balance de la caisse autonome d'amortissement, la balance des paiements, les données sur la dette publique ainsi que sur le TOFE sont diversement utilisées.

Ces sources répertoriées ne sont pas toujours disponibles à temps et les détails sont souvent insuffisants. La pratique dans l'exploitation des données sur l'aide est très proche au niveau des Etats et un rapprochement des clés de répartition retenues pour les utilisations des montants déboursés par type de projet pourrait être un élément complémentaire d'harmonisation.

En matière de difficultés rencontrées en dehors de ceux déjà cités, il y a la couverture Statistique du champ de l'aide et les risques de double compte étant entendu que l'aide internationale ou plus précisément apport international comprend l'ensemble des dons et des prêts en provenance du reste du monde.

Point 2: Points clés sur apport international par Michel SERUZIER

En préalable, le Consultant rappelle que l'aide internationale doit être prise en compte dans le cadre central du SCN mais qu'il peut être également opportun de construire un compte satellite pour mieux en rendre compte.

Il a souligné d'une part les difficultés à réunir les données sur l'aide et d'autre part l'interprétation des données. En effets ces données issues de sources diverses sont éclatées (absence de vision globale) et désarticulées (les données issues de deux sources différentes ne sont généralement pas directement "compatibles"). Les sources doivent être entendues comme les lieux par lesquels on a les informations de première main par rapport aux données déjà compilées telles que la balance des paiements, la publication du PNUD, de la Banque mondiale, des comptes nationaux etc. et les documents techniques que sont le suivi de la dette, le TOFE, etc. Dans cette quête de l'information, il faut avant recoupements, considérer toutes les sources sur un pied d'égalité que ce soit sur le montant de l'aide que de la date de règlement etc.

L'attention des participants a été attirée sur la nécessité de rechercher certains éléments importants de l'aide qui généralement ne sont enregistrés nulle part. Il a donné l'exemple des dons de matériels militaires, la construction de certaines infrastructures importantes relevant d'accord bilatéral. On devra faire attention aux effets d'annonce c'est à dire que la pose de la première pierre ne signifie pas nécessairement un déboursement dans le cadre de l'aide et que les antennes locales de travail sur le terrain des organismes internationaux, sont considérées comme résidentes et rattachées aux administrations publiques. Sous ce rapport l'exemple du dispensaire de l'UNICEF est une illustration. La nécessité d'une continuité temporelle de l'analyse sur l'aide a été évoquée.

Cet exposé a été conclu par les outils à mettre en œuvre qui sont :

- L'inventaire des sources accompagné d'une compilation organisée et pluri-annuelle.
- La typologie de l'aide caractérisée par des sous-ensembles significatifs des projets.
- Une matrice des transferts (pour comparer les points de vue du bailleur et du bénéficiaire)
- Une maîtrise de la valorisation de l'aide en particulier lorsque l'aide est en nature.

Quelques cas d'école ont été examinés à titre d'illustration.

Point 3 Illustration par les cas de traitement au Mali, au Cameroun et en Côte d'Ivoire par les experts d'AFRISTAT.

En Côte d'Ivoire et au Cameroun, la source privilégiée est le rapport annuel du PNUD. Sans être très détaillé sur l'aide, il comprend par projet le libellé, le bénéficiaire, le donateur, le

montant déboursé au titre de l'année et le type de projet selon environ une dizaine de modalités. Une exploitation de ces données moyennant une clé d'utilisation des montants déboursés par type de projet permet d'obtenir une première estimation des données sur l'aide incorporable aux travaux des comptes nationaux. Il reste toutefois nécessaire, à propos des projets qui mobilisent de gros montants de recourir à des détails sur la mise en œuvre et ne pas se contenter de ce traitement approximatif.

Au Mali, le traitement qui est fait est similaire mais part des données sur le budget spécial d'investissement de l'Etat.

Annexe IV : déroulement des travaux

Annexe V : discours d'ouverture

Discours prononcé par M. Martin BALEPA, Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT à l'ouverture des travaux du groupe de travail sur l'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux dans les Etats d'Afrique de l'Ouest membres d'AFRISTAT. Bamako, le 30 novembre 1998.

**Mesdames et Messieurs les délégués des Etats membres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT),
Monsieur le représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA),
Messieurs les représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),
Messieurs les experts,
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec un réel plaisir que je vous accueille dans cette salle de réunion d'AFRISTAT. Je profite de l'occasion pour souhaiter, au nom de Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, la bienvenue et un agréable séjour à Bamako à ceux qui viennent de loin.

Pendant une semaine, nous serons ensemble dans ce groupe de travail qui s'inscrit dans le cadre des activités entreprises par AFRISTAT pour doter les Instituts Nationaux de Statistique d'outils de travail aussi conformes que possible aux normes internationales.

S'il en est encore besoin, je voudrais rappeler que l'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux conformes au nouveau système de comptabilité nationale des Nations unies, le SCN93, fait partie du projet d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme minimum statistique commun, financé par l'Union européenne. Ce projet, d'une durée de deux ans, couvre trois domaines :

- le renforcement des capacités d'organisation, de programmation et de gestion de nos systèmes statistiques ;
- la définition d'un programme de travail commun pour harmoniser les nomenclatures statistiques ;
- et enfin, la mise en œuvre, sur une base commune, du nouveau système de comptabilité nationale des Nations Unies.

En particulier, à la demande des Etats membres d'AFRISTAT, la Direction Générale de cette institution, avec l'appui technique d'EUROSTAT, de l'INSEE et d'autres partenaires, vient d'élaborer un programme de développement statistique à moyen terme sur la période 2000-2004, programme adopté par le Comité de direction d'AFRISTAT, récemment réuni à Bamako. Ce

programme, appelé Programme Statistique Minimum Commun, en abrégé PROSMIC, s'articule autour de quatre domaines structurants : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale et la diffusion.

A la demande du Comité de direction et sur proposition du Conseil scientifique d'AFRISTAT, deux programmes complémentaires au PROSMIC seront bientôt élaborés pour couvrir d'avantage les besoins nos Etats et leurs partenaires en matière de données statistiques. Le premier de ces programmes portera sur le domaine des statistiques sociales élargi au suivi des conditions de vie des ménages, et le second sur les statistiques agricoles.

Mesdames, Messieurs,

Sans attendre le financement du PROSMIC, que nous souhaitons de tous nos vœux pour bientôt, la Direction Générale d'AFRISTAT réalise d'ores et déjà des travaux dont les résultats viendront consolider ceux des activités retenues dans le PROSMIC.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce groupe de travail.

S'agissant des comptes nationaux, cette rencontre se situe après trois groupes de travail de même nature organisés par AFRISTAT, à Abidjan du 14 au 24 avril 1998, pour les pays de l'UEMOA et la Mauritanie, à N'Djaména du 11 au 22 mai 1998, pour les pays de la CEMAC et les Comores, et à Bamako du 19 au 23 octobre 1998 pour l'ensemble des Etats membres d'AFRISTAT. Ce dernier groupe de travail conjoint a permis de rapprocher les points de vue qui s'étaient dégagés lors des réunions sous-régionales portant sur les comptes de l'agriculture et les comptes de l'élevage.

Le présent groupe de travail est la première d'une série de trois autres qui aboutiront, pour les pays d'Afrique de l'Ouest, au bouclage des travaux méthodologiques sur les comptes nationaux. Les domaines tels que la prise en compte du secteur informel dans les comptes nationaux, le traitement de l'aide extérieure et la balance des paiements seront abordés.

La rencontre, qui s'ouvre aujourd'hui, sera suivie la semaine prochaine par un autre groupe de travail organisé par la Commission de l'UEMOA sur la comparabilité des PIB prévisionnels dans les Etats membres. A cette dernière réunion, à laquelle la plupart d'entre vous participeront, sont conviés également les prévisionnistes des Etats membres de l'UEMOA.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous pouvez le constater, les comptes nationaux de nos pays sont particulièrement interpellés et appelés à développer désormais des synergies nouvelles pour favoriser l'intégration économique et sociale des pays de la sous-région à la hauteur des aspirations de nos peuples. Une tâche ardue vous attend et je suis convaincu que vous mettrez vos compétences pour atteindre les objectifs visés.

Je souhaite plein succès à vos travaux et déclare ouvert le groupe de travail sur l'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux dans les Etats d'Afrique de l'Ouest membres d'AFRISTAT.

Je vous remercie.

Annexe VI : liste et coordonnées des participants